



Madame la présidente,
Mesdames et messieurs les commissaires,
Représentantes et représentants de la commission,
Parents,
Collègues,
Citoyennes et citoyens,

Je me nomme Jennifer Gagnon.
Je suis vice-présidente au Syndicat de l'enseignement de la région de Laval.

Nous souhaitons interroger les membres du conseil des commissaires sur la situation vécue par le personnel enseignant lors des séances d'octroi de contrats de début d'année scolaire et dénoncer l'état de désorganisation du Service des ressources humaines chargé d'organiser le comblement des postes par le biais de ces séances.

Mentionnons tout d'abord que le processus d'affectation que nous utilisons a été incorporé à la convention collective locale en 2002 soit depuis plus de 16 ans.

C'est par ce mécanisme conventionné que sont attribués les postes d'enseignement dans les différentes écoles de la Commission scolaire.

C'est un processus important qui débute en mai par le comblement des postes par du personnel régulier et qui se termine en août par le comblement des postes résiduels et des congés à long terme par des enseignantes et des enseignants à statut précaire.

Nul besoin de spécifier l'importance capitale que revêt ce processus sur la bonne marche de la commission scolaire.

Or il nous apparaît impératif de vous alerter sur le dysfonctionnement chronique du Service des ressources humaines depuis la mise en œuvre de sa « réorganisation » et sur les impacts importants subis par nos membres notamment, lors des séances d'octroi de contrat de ce début d'année.

En effet, le 16 août dernier avait lieu selon l'horaire suivant les séances d'octroi de contrats :

- Poste pour les enseignantes et enseignants inscrits sur la liste de priorité au secondaire à 8 h 30 à 12 h 30;
- Postes pour les enseignantes et enseignants inscrits sur la liste de priorité au primaire à 12 h 30 (cette séance commence par le comblement des postes d'accueil et francisation qui dure habituellement environ une demi-heure).

Premier élément à noter : aucune pause n'est prévue entre les séances ce qui ne tient pas compte des besoins primaires des intervenants devant s'assurer du bon fonctionnement et qui ne laisse aucune marge de manœuvre en cas de pépin.

Commençons donc le récit de cette journée infernale...

Notre journée commence avec un appel du Service des ressources humaines nous informant que la personne responsable du processus d'affectation ne serait pas présente aux séances d'octroi se déroulant à l'école Curé-Antoine-Labelle, car elle demeurerait au Centre administratif.

On nous informe que ce sont M. Pascal Filiatréault (en avant-midi), et Mme Senécal (en après-midi), qui superviseraient l'opération. Or, aucune de ces personnes n'avait pris part aux discussions préalables avec le syndicat lors des comités paritaires.

Lors de notre arrivée pour la séance du secondaire, vers 8 h, nous avons reçu et pris connaissance des documents officiels nécessaires à l'opération. Nous avons, comme d'habitude, soumis nos questionnements.

M. Filiatréault tente de trouver les réponses en communiquant avec Mme Brind'Amour restée au bureau du SRH puisque c'est elle qui connaît le mieux le dossier. Vous comprendrez que cette manière de procéder a retardé le début de la séance de 2 h 15 min. Par ailleurs, chaque interrogation du personnel enseignant ou du syndicat, adressée aux représentants des ressources humaines a occasionné des retards en raison de leur manque de maîtrise du dossier qui les obligeaient à questionner soit la responsable du dossier ou les directions d'école...

Pour illustrer notre propos, la séance prévue qui devait se terminer au plus tard à 12h30 a pris fin à 16 h 30 soit 4 heures plus tard que l'horaire initial.

Comme nous vous l'avions mentionné plus tôt, les enseignantes et enseignants du primaire et de l'accueil et francisation avaient été convoqués à 12 h 30 pour leur séance d'octroi. Vous comprendrez que la désorganisation de la commission scolaire a eu des impacts non seulement sur le personnel précaire qui enseigne au secondaire dont la séance s'est terminée avec 4 heures de retard, mais également sur ceux du primaire dont la séance n'a pas pu débuter à l'heure.

Rappelons qu'aucune période de repas ou pause n'avait été prévue à l'horaire de la journée. Vers 13 h 30, il devenait évident qu'il serait impossible de commencer la séance du primaire et qu'elle devait être reportée à plus tard. Les représentants de la CSDL font part à la partie syndicale de leur intention de reporter la séance.

M. Filiatrault mandate donc une agente de bureau pour avertir les enseignantes et les enseignants qui attendent à l'extérieur de l'auditorium depuis plus d'une heure, du report de la séance à 16 h. Nous nous expliquons mal pourquoi cette annonce n'a pas été effectuée par une personne en autorité et pourquoi aucune explication claire n'a été fournie au sujet de ce report.

Vers 16 h, une enseignante est entrée dans l'auditorium et a demandé des précisions au sujet d'un courriel que nous vous distribuons, annonçant que la séance du primaire était annulée et reportée au lendemain. M. Filiatrault, qui était pourtant le signataire du message, assure l'enseignante qu'il n'a pas envoyé ce courriel.

Il mandate, encore une fois, une agente de bureau afin d'aller informer le personnel enseignant que la séance aurait bel et bien lieu après la séance du secondaire. Il importe de préciser que certaines personnes étaient déjà parties après réception du courriel.

La journée se poursuit avec tout le retard qui s'accumule.

Vers 17 h, les enseignantes et les enseignants du primaire s'installent dans l'espoir de pouvoir procéder. Je vous rappelle que le personnel enseignant du primaire et de l'accueil attendent depuis plus de 4 h 30 que la séance débute.

La partie patronale n'a pas fourni aux représentants syndicaux la liste de priorité à jour ni la nouvelle liste des postes. Nous constatons que la commission scolaire a maintenu sa décision de ne pas jumeler les postes compatibles comme elle avait l'habitude de faire.

Lors de la discussion du matin, la représentante de la Commission scolaire avait assuré que ça ne causerait pas de problèmes malgré nos interventions à l'effet contraire et comme l'avait demandé le syndicat.

La séance se met en branle à 18 h, soit avec un retard de 5 h 30, en débutant par le comblement des postes en accueil. Une première enseignante procède à son choix qui fait en sorte de jumeler deux besoins. C'est à ce moment que les représentants de la commission arrêtent la séance et refusent de continuer prétextant être dans l'impossibilité de procéder en temps réel aux jumelages. Comment expliquer un tel revirement si ce n'est que par une improvisation inacceptable?

Les représentants de la commission ont alors confirmé aux représentants syndicaux leur intention de reporter la séance au lendemain. Notre mécontentement a été clairement exprimé tout comme notre scepticisme quant à la faisabilité de procéder de manière efficace dans un si court laps de temps.

Ce n'est qu'à 20 h 12, que M. Filiatrault annonce au personnel enseignant, qui, je vous rappelle, attend depuis 12h30, que la séance d'octroi des contrats du primaire sera remise à la semaine suivante. Il s'agit d'une attente inadmissible de plus de 7 h 45 pour les enseignantes et enseignants concernés.

À la suite de cette annonce, la séance pour l'accueil et la francisation se poursuit et se termine à 20 h 52.

Le SERL considère que le déroulement chaotique des séances d'octroi de contrats n'est en réalité que la pointe de l'iceberg de la désorganisation du Service des ressources humaines qui perdure depuis sa « réorganisation ».

Jamais nous n'avions été confrontés à un tel amateurisme et à un pareil manque de considération envers le personnel enseignant de la commission scolaire :

- Aucune explication n'a été donnée au sujet des retards;
- Aucune excuse n'a été clairement formulée par les représentants de la Commission scolaire aux personnes présentes pour les inconvénients vécus;

Comment expliquez-vous le manque de rigueur et l'improvisation dont a fait preuve le Service des ressources humaines par, notamment : le courriel d'annulation envoyé, les documents qui n'étaient pas prêts, les ententes préalables en CRT qui n'ont pas été respectées comme certaines procédures qui n'ont pas été suivies?

Comment se peut-il que, dans le présent contexte de pénurie de personnel enseignant, le Service des ressources humaines ose faire preuve d'une telle désinvolution ? Croyez-vous qu'il suffit de faire des parades comme celles faites lors de la réunion du 4 juillet à laquelle le personnel enseignant précaire était convié sur leur temps personnel pour se faire expliquer les nombreux avantages de travailler à la CSDL dont, entre autres, le stationnement gratuit ?

Ne croyez-vous pas que la considération devrait faire partie des avantages ?

Avez-vous déjà entendu parler de conciliation travail-famille ? Pouvez-vous imaginer le casse-tête des parents pour organiser la garde de leurs enfants et les sommes supplémentaires qu'ils ont dû absorber ? Et que dire des personnes ayant déjà des engagements tels que des vacances déjà planifiées, des rendez-vous médicaux et autres qui ont dû les déplacer ou même les annuler ?

Pensez-vous qu'il suffit d'embaucher quelqu'un pour qu'il soit à votre disposition sans rémunération même durant ses congés ou ses vacances ?

Permettez-moi d'exprimer toute la frustration ressentie par les enseignantes et les enseignants présents aux séances qui ne comprenaient pas ce qui pouvait ne pas fonctionner et qui se retrouve à défrayer le coût de l'incompétence de la Commission scolaire.

Et que dire des pertes pour les enseignantes et les enseignants ne figurant pas sur les listes de priorité et qui doivent bien souvent travailler dans d'autres secteurs d'activités pour réussir à survivre.

Pour votre information, sachez que les enseignantes et enseignants de mathématique ont été convoqués à 3 reprises.... C'est une première en 16 ans! La séance des enseignantes et enseignants en accueil a également dû être refaite aussi.

Lors de plusieurs rencontres, qu'elles soient paritaires, avec la direction des ressources humaines ou encore la direction générale, le SERL a dénoncé les effets négatifs de la réorganisation du Service des ressources humaines sur le personnel enseignant.

À chaque fois, les représentantes et les représentants de la CSDL ont assuré au SERL que cette situation n'était que temporaire.

Or, je vous certifie que cette réorganisation a des impacts directs sur vos employés, et ce, à tous les niveaux. Le Service des ressources humaines, où les acteurs changent de postes à la vitesse "grand V", est un service complètement désorganisé. Les différents secteurs travaillent en silo et ne se parlent pas au détriment du service offert au personnel enseignant.

Cette intervention est faite aux commissaires afin que tous soient informés de la situation. Il est inutile de me répondre qu'une réunion de bilan est prévue entre la CSDL et le SERL, car bien entendu nous y serons.

Nous souhaitons tout de même, ce soir, connaître le point de vue du conseil des commissaires à ce sujet.

Voici donc nos questions pour vous :

1. Êtes-vous satisfait de la réorganisation du Service des ressources humaines?
2. Quels moyens mettrez-vous en œuvre pour améliorer la gestion du Service des ressources humaines?
3. Quelles actions prendra la CSDL pour s'assurer que cette situation ne se reproduise plus?
4. Comment le conseil des commissaires compte-t-il rectifier la situation vécue par le personnel enseignant au regard des séances d'octroi de contrat?
5. Est-ce que la direction de la CSDL présentera des excuses aux enseignantes et aux enseignants touchés?
6. Comment comptez-vous dédommager les enseignantes et les enseignants qui ont dû passer deux journées à la disposition de la CSDL pour les séances?
7. Est-ce que la commission scolaire accepterait qu'une enseignante ou un enseignant mène sa classe comme l'a fait la CSDL?